



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 avril 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence
Douzième session
Genève, 9-11 juillet 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3.
 - a) Consultations et discussions au sujet des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence; examen de la loi type; et études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles;
 - b) Programme de travail, y compris l'efficacité des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les organismes chargés de la concurrence récemment créés.
4. Ordre du jour provisoire de la treizième session.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts élira son président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la 1^{re} séance plénière, qui s'ouvrira le lundi 9 juillet 2012 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture aura lieu lors de la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs, le jeudi 12 juillet 2012, à 10 heures. Cette séance sera suivie de l'examen du chapitre VIII de la loi type (Aspects éventuels de la protection des consommateurs) qui servira également d'introduction aux débats de la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs. Vu la brève durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever la rédaction du rapport final après la clôture de la session.

4. Les autres séances, de l'après-midi du 9 juillet à la matinée du 12 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas *a* et *b*, de l'ordre du jour provisoire. Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la matinée du 12 juillet, pour permettre la tenue auparavant d'une séance de travail informelle.

Point 3 a)

Consultations et discussions au sujet des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence; examen de la loi type; et études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles

5. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 12 novembre 2010, la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a adopté l'ordre du jour provisoire des futures sessions du Groupe intergouvernemental d'experts. La Conférence, au paragraphe 8 de la résolution qu'elle a adoptée, a décidé ce qui suit:

a) À ses futures sessions, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait prévoir au moins quatre groupes de questions pour la tenue de consultations informelles entre les participants sur les questions du droit et de la politique de la concurrence, l'accent étant mis sur des cas pratiques. Ces groupes de questions devraient porter sur les aspects ci-après:

- i) Conception et application appropriées du droit et de la politique de la concurrence;
- ii) Coopération internationale et réseaux internationaux;
- iii) Efficacité économique, complémentarité et collaboration concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les pays intéressés;
- iv) Consultations sur la loi type;

b) Dans le cadre de ces consultations, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait réaliser un large échange informel de vues et d'expériences entre plusieurs pays développés et autres pays intéressés sur des questions relatives à des cas de pratiques anticoncurrentielles et d'autres questions intéressant la concurrence soulevées par des États membres. Le Groupe examinera par conséquent les questions suivantes à sa présente session:

- i) Politique de concurrence et marchés publics;
- ii) Gestion des connaissances et des ressources humaines pour une bonne application du droit de la concurrence;
- iii) Pratiques anticoncurrentielles transfrontières: les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition;
- iv) Examen collégial tripartite du droit et de la politique de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe;

c) Les futures révisions de la loi type devraient être réalisées par étapes, de façon à donner suffisamment de temps au secrétariat pour actualiser les différents chapitres et à permettre des consultations approfondies entre les États membres.

6. Le Groupe intergouvernemental d'experts, à sa onzième session, a également prié le secrétariat de la CNUCED d'établir, pour examen: a) un document actualisé examinant les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, en tenant compte des informations qui seront communiquées par les États membres; b) une nouvelle version révisée du chapitre III (Accords ou arrangements restrictifs); et c) une nouvelle version révisée du chapitre VIII (Aspects éventuels de la protection des consommateurs) et de publier ces documents sur son site Web. Pour faciliter la discussion en table ronde sur les thèmes i), ii) et iii), le secrétariat a établi des rapports concernant la politique de concurrence et les marchés publics (TD/B/C.I/CLP/14), la gestion des connaissances et des ressources humaines pour une bonne application du droit de la concurrence (TD/B/C.I/CLP/15) et les pratiques anticoncurrentielles transfrontières: difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition (TD/B/C.I/CLP/16).

7. Étant donné que la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs se tiendra juste avant la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur le droit et la politique de la concurrence et qu'il a été décidé d'actualiser les commentaires relatifs au chapitre VIII (Aspects éventuels de la protection des consommateurs) de la loi type d'ici à la mi-2012, le secrétariat a donc établi une version actualisée du chapitre VIII (TD/B/C.I/CLP/L.5) pour discussion lors de la première journée de la Réunion spéciale d'experts (matinée du jeudi 12 juillet).

Résultats attendus des tables rondes

8. Les travaux sur ces sujets – y compris les communications présentées par des experts, des acteurs internationaux et régionaux et des représentants du secteur privé et de la société civile – permettront d'établir les moyens pratiques de transposer les expériences dans des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités de la concurrence intéressées dans les pays en développement et les pays en transition.

9. Par ailleurs, au paragraphe 8 d) de la résolution qu'elle a adoptée, la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a décidé que le Groupe intergouvernemental d'experts devrait procéder à de nouveaux examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence d'États membres, ou de groupements régionaux d'États, au cours de sa douzième session. En conséquence, et conformément au point 3 a) de l'ordre du jour

provisoire, le Groupe intergouvernemental d'experts procédera à un examen collégial volontaire de la politique de concurrence de la Mongolie. La version intégrale du rapport établi pour cet examen collégial (UNCTAD/DITC/CLP/2012/2) sera disponible en anglais seulement; pour en faciliter la discussion, un aperçu sera distribué dans toutes les langues (UNCTAD/DITC/CLP/2012/2 (Overview)). En outre, le Groupe d'experts se penchera sur l'examen collégial tripartite du droit et de la politique de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, qui comporte une évaluation comparative des trois rapports (UNCTAD/DITC/CLP/2012/1(Overview Comparative Assessment)). La version intégrale du rapport sur l'examen collégial (UNCTAD/DITC/CLP/2012/1) sera disponible en anglais seulement; pour en faciliter la discussion, quatre aperçus seront distribués dans toutes les langues:

UNCTAD/DITC/CLP/2012/1(Overview Tanzania),
UNCTAD/DITC/CLP/2012/1(Overview Zambia),
UNCTAD/DITC/CLP/2012/1(Overview Zimbabwe),
UNCTAD/DITC/CLP/2012/1(Overview Comparative Assessment).

10. Les experts des pays développés comme des pays en développement et des pays en transition sont invités à présenter un exposé oral, accompagné d'une brève note écrite, sur les sujets indiqués plus haut, ainsi que sur les quatre examens collégiaux concernant la Mongolie, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Les pays qui souhaiteraient tenir des consultations sur d'autres sujets sont invités à en informer le secrétariat avant le 15 mai 2012 au plus tard, pour permettre à tous les participants de se préparer aux consultations.

11. En outre, le secrétariat a été prié d'établir – en consultation avec d'autres organisations et parties prenantes – un examen des activités de coopération technique, en vue d'accroître sa capacité de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. En conséquence, le secrétariat a élaboré un document sur les activités de renforcement des capacités dont bénéficient les organismes chargés de la concurrence récemment créés (TD/B/C.I/CLP/17).

12. Dans la résolution précitée, il était demandé également au secrétariat de continuer à publier en tant que documents hors session et de diffuser sur son site Web de nouvelles éditions du *Manuel sur le droit de la concurrence*, assorties de commentaires sur les législations nationales en matière de concurrence, dans l'optique d'une révision et d'une actualisation de la loi type. La version actualisée du Manuel est présentée dans le *Rapport de synthèse 2001-2012* (UNCTAD/DITC/CLP/2012/2). Le Manuel et le répertoire des autorités de la concurrence sont disponibles sur le site Web de la CNUCED consacré à la concurrence: <http://www.unctad.org/competition>.

Point 3 b)

Programme de travail, y compris l'efficacité des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les organismes chargés de la concurrence récemment créés

13. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait donner des indications au secrétariat de la CNUCED sur la suite des travaux à consacrer au droit et à la politique de la concurrence. Pour leur faciliter la tâche, les experts seront saisis d'un rapport sur les activités de renforcement des capacités dont bénéficient les organismes chargés de la concurrence récemment créés (TD/B/C.I/CLP/17), qui tient compte des renseignements communiqués par les États membres, les organisations internationales et les pays bénéficiaires. Ils pourront s'appuyer sur ce rapport pour voir quels seraient les meilleurs moyens d'aider les pays en développement à élaborer leur législation nationale sur la concurrence et des règles régionales en la matière. En outre, les donateurs et les bénéficiaires seront invités à examiner la question du type et du niveau d'assistance

technique à prévoir et des besoins des nouveaux organismes chargés de la concurrence, afin de pouvoir déterminer plus facilement les ressources financières et techniques disponibles et nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Point 4**Ordre du jour provisoire de la treizième session**

14. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence aura à approuver l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session.

Point 5**Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

15. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport à la Commission du commerce et du développement.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et elles seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Elles seront également publiées sur le site Web de la CNUCED.

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

M^{me} Ulla Schwager

Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs
Division du commerce international des biens et services, et des produits de base,
CNUCED

Courriel: ulla.schwager@unctad.org

Tél.: +41 22 917 1878

Télécopie: +41 22 917 0247

M^{me} Jacqueline Bouvier

Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs
Division du commerce international des biens et services, et des produits de base,
CNUCED

Courriel: jacqueline.bouvier@unctad.org

Tél.: +41 22 917 5921

Fax: +41 22 917 0247

Annexe

Calendrier provisoire des séances Palais des Nations, bâtiment E, salle XV

<i>Lundi 9 juillet 2012</i>	<i>Mardi 10 juillet 2012</i>	<i>Mercredi 11 juillet 2012</i>
<i>10 heures-13 heures</i>	<i>10 heures-13 heures</i>	<i>10 heures-13 heures</i>
Ouverture de la session: Déclaration de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED	Table ronde sur la politique de concurrence et les marchés publics	Table ronde sur la gestion des connaissances et des ressources humaines pour une bonne application du droit de la concurrence
Point 1 Élection du bureau	Intervenants	Intervenants
Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Débat ¹	Débat
Point 3 Exposé liminaire du secrétariat		
Déclarations générales²	Consultations sur le chapitre III de la loi type	Consultations sur l'efficacité du renforcement des capacités
<i>15 heures-18 heures</i>	<i>15 heures-18 heures</i>	<i>15 heures-18 heures</i>
Examen collégial tripartite (République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe)	Table ronde sur les pratiques anticoncurrentielles transfrontières: les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition	Examen collégial de la Mongolie
Première partie	Intervenants	Première partie
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des rapports de pays • Observations des délégations • Questions et réponses 	Débat	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport de pays • Observations de la délégation • Questions et réponses

¹ Les représentants sont invités à soumettre leurs contributions écrites au secrétariat avant la réunion. Afin de faciliter la tenue d'un débat structuré, l'animateur donnera la parole en priorité aux délégations ayant soumis des communications écrites.

² Les déclarations écrites ne sont pas reproduites dans le rapport de la réunion. Toutefois, elles sont publiées sur le site Web du Groupe intergouvernemental d'experts sur la concurrence dans la langue et sous la forme dans lesquelles elles ont été reçues.

*Lundi 9 juillet 2012**Mardi 10 juillet 2012**Mercredi 11 juillet 2012*

Deuxième partie

Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles les trois pays pourraient solliciter des éclaircissements et des conseils de la part des autorités de la concurrence participantes.

Troisième partie

Perspectives

Voir programme détaillé

Deuxième partie

Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles la Mongolie pourrait solliciter des éclaircissements et des conseils de la part des autorités de la concurrence participantes

Troisième partie

Perspectives

Voir programme détaillé
